

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 37

présenté par

M. Tardy, M. Breton, Mme de La Raudière, Mme Dalloz, M. Terrot, M. Guilloteau, M. Salen,  
M. Sermier, M. Cherpion, M. Le Fur, M. Moudenc, M. Huet, Mme Le Callennec et M. Teissier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« sociale »,

supprimer la fin de l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion d'activité ayant un fort potentiel de création d'emplois est beaucoup trop imprécise pour servir de base à un contrat aidé, donc financé sur fonds publics.